

Recherche développement

Axa booste la recherche

Axa consacrerá une enveloppe de 100 millions d'euros sur 5 ans à la recherche. La Recherche et le développement (R&D) intéresse de plus en plus le secteur privé.

Le Conseil Scientifique du Fonds Axa pour la Recherche a validé les champs d'intervention du Fonds Axa pour la Recherche ainsi que l'ensemble des processus d'allocation des soutiens financiers du Fonds. Annoncé le 10 octobre 2007, le Fonds Axa pour la Recherche est doté de 100 millions d'euros sur 5 ans et piloté par un Conseil Scientifique présidé



Claude Bébéar
patron d'AXA

par Ezra Suleiman, professeur de sciences politiques à l'Université de Princeton (Etats-Unis) et membre du Conseil de Surveillance d'Axa.

«En tant qu'entreprise citoyenne, Axa est convaincu que le secteur privé peut, et doit, jouer un rôle important dans la promotion de la recherche», annonce la compagnie dans un communiqué. Les interventions du Fonds Axa se concentreront sur quatre principaux domaines de recherche, tous liés à la compréhension et à la prévention des risques majeurs pour l'homme et son environnement :

- Economie et finance, dont les risques financiers systémiques, la modélisation des comportements des agents économiques face aux risques ou l'économie de la recherche médicale.
- Sciences, avec par exemple le changement climatique (risques et impacts associés), la longévité, la dépendance et la réhabilitation, ou science et société (évolutions et limites des sciences ou sociologie de la recherche moderne.
- Technologies, dont la sécurité des réseaux, l'information quantique et son impact sur les systèmes d'information.
- Sciences sociales : sociologie de la recherche moderne et innovation, réactions sociales face à l'innovation et au risque, évolution du marché

et comportement du consommateur, adaptabilité des organisations (secteurs privés et publics), etc. Les interventions du Fonds Axa se feront par des dons à des institutions. Ceci à travers la dotation en capital ou création de chaires perpétuelles. Chaque année, une à deux institutions de recherche seront dotées d'un capital dont le fruit de l'investissement leur assurera des revenus propres et réguliers. Les dons peuvent aussi

bénéficier au financement de chaires thématiques : chaque année deux à quatre chaires dotées de 250 000 euros chacune seront attribuées à une institution de recherche pour une période de 3 à 5 ans. Il est également prévu que des bourses soient accordées à des chercheurs (sur proposition de leurs institutions de recherche). Par ailleurs, chaque année Axa décernera deux «prix Axa pour l'innovation» dotés de 250 000 euros chacun.

Autre moyen de financement, le Fonds Axa pour la Recherche accordera chaque année 30 bourses de post-doctorat, et 40 bourses de doctorat dont 10 CIFRE. Le Fonds compte aussi allouer chaque année une enveloppe globale d'approximativement 6 millions d'euros à des projets de recherche innovants. De même, il prévoit une aide à la diffusion de la recherche à travers la valorisation des travaux des chercheurs et le financement des publications scientifiques, la mise en place de bases de données efficaces ainsi que l'organisation de colloques et de conférences. Les chercheurs et les institutions pourront soumettre leurs projets au Fonds Axa pour la Recherche via le site <http://researchfund.Axa.com> ou sont détaillés les critères et les processus de sélection ■

HA